

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Direction des Ressources Humaines
Service gestion administrative des personnels
A.D. n° 21/1912

ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE

Le Président du conseil départemental de Tarn-et-Garonne,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

VU la délibération du conseil départemental des 4 et 5 avril 2018 fixant à 6 le nombre de représentants du personnel au sein du comité technique et du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail et décidant le maintien de la parité au sein de ces instances,

VU les procès-verbaux établis suite aux résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 concernant les représentants du personnel au comité technique,

VU l'arrêté n° 19/437 du conseil départemental du 07 février 2019 portant composition du comité technique,

VU la composition de l'assemblée délibérante du conseil départemental à l'issue des élections départementales des 20 et 27 juin 2021,

A R R Ê T É

Article 1^{er} - Sont désignés membres du comité technique en qualité de représentants de la collectivité départementale :

Membres titulaires

- Monsieur Michel WEILL, Président du conseil départemental, Président es-qualités ou son représentant Madame Marie-Claude NÈGRE
- Monsieur Jean-Luc DEPRINCE
- Madame Dominique SARDEING
- Monsieur Cédric VAISSIÈRES

- Madame Nadine SINOPOLI
- Madame Marie-José MAURIÈGE

Membres suppléants

- Madame Christiane LE CORRE
- Madame Anne IUS
- Madame Catherine BOURDONCLE
- Madame Valérie RABAULT
- Monsieur Emmanuel CROS
- Madame Élisabeth CASTAGNÉ

Article 2 - Sont désignés membres du comité technique en qualité de représentants du personnel suite aux résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 :

Membres titulaires

- Monsieur Michel REYNES (FSU)
- Monsieur Nicolas PICOURET (FSU)
- Madame Lydie BENCE (FSU)
- Monsieur Jean-Pierre SALDANA (FO)
- Madame Sylvie DEPEYRE (FO)
- Madame Cécile RAVAILHE (FO)

Membres suppléants

- Madame Fabienne LEFORT (FSU)
- Madame Karine PINCK (FSU)
- Monsieur Christophe BORBALAS (FSU)
- Madame Fabienne PERRAMOND (FO)
- Monsieur William RAVALEUX (FO)
- Monsieur Jean-Pierre VALETTE (FO)

Article 3 – Madame Marie-Claude NÈGRE, conseillère départementale, représentera le Président du conseil départemental et en conséquence, est déléguée pour assurer la présidence du comité technique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Claude NÈGRE, Madame Christiane LE CORRE, conseillère départementale assurera la suppléance de la présidence.

Article 4 - L'arrêté départemental R.H. 19/437 du 07 février 2019 est abrogé.

Article 5 - Le directeur général des services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'État dans le département et publié. Copie en sera adressée aux intéressés.

Article 6 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Montauban, le 30 SEP. 2021

Le Président,


PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE
30 SEP. 2021
ARRIVÉE